

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE POISSY

Par arrêté n° A2017_83 du 12 septembre 2017, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a organisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de POISSY.

A cet effet, Monsieur Serge CRINE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 31/07/2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de POISSY – Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière – 112 ter rue du Général de Gaulle 78300 POISSY, du mercredi 4 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2017 à 17h30 inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet : www.gpseo.fr/urbanisme

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et,

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- soit les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de révision allégée du PLU, Mairie de POISSY – Place de la République – 78300 POISSY.
- soit les adresser par courriel à enquete-publique-plu-poissy-revision@gpseo.fr

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie :

- mercredi 4 octobre de 9h00 à 12h00**
- jeudi 19 octobre de 16h00 à 19h00**
- vendredi 3 novembre de 14h30 à 17h30**

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

L'autorité environnementale a rendu un avis sur le projet consultable sur le site mentionné ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui en adressera une copie à M. le Maire de POISSY, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de POISSY. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera compétent pour approuver le projet de révision allégée du PLU de POISSY.